

Pourquoi faire un stage de découverte ?

Par **Booker**, le **24/08/2014 à 14:27**

Salut les juristudiants !

Je vous pose aujourd'hui cette question-discussion : quels sont les avantages -et inconvénients si vous le souhaitez- d'un stage de découverte ne durant que deux semaines selon vous :) ?

Bien à vous !

Par **Booker**, le **24/08/2014 à 14:35**

J'avais deux amis qui discutaient, l'un affirmait que sur le CV ça ne servait à rien et l'autre affirmait au contraire que ces deux semaines permettent de se constituer un savoir, une expérience qui peut avoir son utilité malgré sa courte durée.

Leurs positions m'ont laissé perplexe, j'ai trouvé leur débat amusant et pas mal intéressant :p.

Et vous qu'en pensez vous ?

Par **Dragon**, le **24/08/2014 à 15:28**

Bonjour,

alors faire un stage, quel qu'il soit, est toujours une bonne chose ; d'une part pour la personne qui l'effectue car elle découvre un milieu, un métier, le monde du travail etc. ; d'autre part, pour l'admission en M2 car ça montre que tu n'es pas cloisonné dans tes études.

Si tu as l'opportunité de faire un stage (de préférence dans un domaine que tu convoites évidemment), ça ne peut qu'être positif.

Par **Booker**, le **25/08/2014 à 22:36**

je vois, merci pour ton avis :)

Par bulle, le 26/08/2014 à 08:30

Bonjour,

Je suis du même avis que Dragon: faire un stage ne peut être qu'une bonne chose.

Pour l'admission en M2 cela servira quand bien même ce stage n'est que de 2 semaines. Bien sûr une fois que vous aurez fait des stages plus longs, ce premier stage ne vous servira plus à rien mais au commencement cela ne peut que vous être utile pour découvrir un peu la pratique. Par contre, concernant la constitution d'un savoir ou d'une expérience, deux semaines, c'est trop court pour dire cela. Il s'agira juste d'un peu de découverte.

Par Yn, le 26/08/2014 à 10:03

Des dizaines d'étudiants me disent chaque année : "on veut être avocat pour faire de grandes plaidoiries"... Un petit stage découverte dans un cabinet suffit à leur faire découvrir les réalités du job. Premier intérêt, donc.

Les stages plus longs permettent de mettre en application le droit que l'on a étudié, c'est souvent très formateur et assez motivant. C'est à partir de la L3 que j'ai pris conscience que le droit confère certaines compétences que l'on peut appliquer en pratique.

Les stages ou emploi d'été juridique sont des atouts considérables sur les CV, notamment dans un objectif M2. Il est donc important de préciser sous forme de mots-clefs le travail effectué lors des stages.

Enfin, et surtout selon moi, les stages font grandir : l'université est un espace de liberté total, la pression est quasi-inexistante, les étudiants n'ont qu'à bosser les cours. Ils s'organisent comme ils veulent, travaillent quand ils veulent, bref chacun est libre de manœuvrer comme il l'entend.

Le monde professionnel permet de découvrir d'autres impératifs : même légères, les responsabilités impliquent du sérieux, de la ponctualité, etc. On est confronté aux dead-lines, à la pression des patrons, et beaucoup plus souvent des clients.

Par Booker, le 26/08/2014 à 20:35

Je vois, merci pour vos réponses.

Et Yn, totalement d'accord, dans le monde professionnel, c'est une autre culture qui prédomine ! J'en ai fait la douloureuse mais fructueuse expérience cet été :). J'ai aussi ce sentiment d'avoir beaucoup muris.

A bientôt :)